

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON.**

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2023 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Monsieur FERRAND Frédéric, ingénieur d'études hors classe, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame TEILLON Julie, assistante ingénieure, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur PIDARD Gilles, assistant ingénieur, expert, Université Paris Cité, Paris.

Madame BETTAIEB Faiza, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

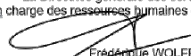
Monsieur CROELLA Rémi, attaché d'administration de l'état, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame LE BOEDEC Catherine, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Université de Savoie Mont Blanc, Chambéry.

Madame LOZANI RIOS Frédérique, ingénieure d'études de classe normale, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à le 11/05/2023 09:28:38 +02:00

Pour le président et par délégation,  
La Directrice générale des services adjointe  
en charge des ressources humaines et du service social  
  
Frédérique WOLFF